

BRÈVE

2017-2019 : des avancées sur des enjeux clés

Au cours des deux dernières années, l'AFG a renforcé encore son action au service de ses membres.

Elle a orienté son action sur les trois axes fixés par Eric Pinon pour la mandature 2017-2019 :

- Le renforcement de la compétitivité de gestion d'actifs française, avec la réduction des surtranspositions réglementaires, l'ouverture de nouveaux champs d'investissement, les mesures d'« attractivité » mises en place depuis 18 mois par les pouvoirs publics, sa présence accrue à Bruxelles et les avancées vers des « sociétés de gestion 3.0 ». L'AFG présentera début juillet 2019 un « Livre Blanc », rédigé sous l'égide de Jean-Pierre Grimaud, soulignant à la fois les progrès accomplis et ceux qui restent à réaliser, qui sont importants.

- Le développement du travail collectif. Le renforcement des liens avec ses « Associations sœurs » en France et en Europe, comme avec les distributeurs, a permis notamment d'obtenir un report de deux ans – pour révision – de l'extension de PRIIPS aux OPC.

- La promotion de l'épargne et l'éducation des investisseurs. Sur le premier point l'AFG a soutenu fortement la réforme de la fiscalité de l'épargne réalisée par les dernières lois de finances et a été très active en amont afin que la Loi Pacte contienne des mesures clefs pour le développement de l'épargne salariale et de l'épargne retraite. Sur l'éducation des investisseurs, l'AFG présentera à la rentrée des propositions concrètes, réunies dans un Livre blanc rédigé sous l'égide d'Inès de Dinechin.

EDITO

Le Conseil d'administration réuni le 4 juin 2019 m'a renouvelé sa confiance à la présidence de l'AFG pour un nouveau mandat de trois ans. Je suis heureux de partager cette nouvelle mandature avec **Philippe Setbon**, réélu vice-Président, et **Matthieu Duncan**, nouvellement élu, dont je salue l'engagement au service de la profession.

Depuis deux ans, l'AFG a su trouver un nouveau souffle et se mobiliser autour des grands enjeux de notre industrie : renforcer notre compétitivité, porter plus efficacement nos combats à Bruxelles, structurer le développement de l'Investissement Socialement Responsable autour d'un label commun.

Il nous reste cependant beaucoup à accomplir pour accompagner les changements qui se dessinent.

Trois priorités guideront notre action :

► L'éducation des investisseurs

Notre rôle est de faire croître les actifs gérés épargnés par nos clients et leur apprendre à profiter de la croissance avec l'investissement moyen long terme. Il est plus que jamais nécessaire que les épargnants prennent conscience de l'importance de la gestion longue, notamment avec l'épargne retraite et l'épargne salariale.

► Le développement de nouveaux relais de croissance pour l'industrie de la gestion d'actifs

Il nous faut améliorer la promotion de solutions d'épargne longue, en



Eric Pinon,
Mathieu Duncan et Philippe Setbon,
Président et vice-présidents de l'AFG

accompagnant nos clients particuliers et institutionnels avec des solutions d'épargne adaptées à leurs intérêts et objectifs sur le long terme.

Nous devons également poursuivre et renforcer les propositions d'investissements responsable et durables, levier incontournable, mais aussi celles qui concernent l'innovation technologique et les infrastructures de marché.

Nous continuerons enfin d'œuvrer dans la mise en commun de moyens, pour une meilleure maîtrise des coûts et gagner en couverture opérationnelle.

► Positionner la France comme un acteur majeur de l'Asset Management international

Pour ce faire, nous devons nous situer toujours plus en amont des réflexions sur les réglementations aux niveaux européen et international.

Il nous faut aussi faire valoir et faire savoir l'excellence de la formation française, aux plans structurel et culturel, utilisée partout dans le monde, pour faire que demain les sociétés françaises de gestion d'actifs soient actrices de premier plan sur la scène internationale.

L'AFG continuera de travailler assidûment à faire de l'industrie française de la gestion d'actifs pour compte de tiers un acteur majeur de la collecte et de la gestion d'épargne, reconnu comme un métier à part entière, et positionné, à juste titre, à l'échelle mondiale.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 2
ENTRETIEN	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4

ENTRETIEN



*Roland Lescure,
Député, Président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale et Rapporteur général de la loi PACTE*

Lors des Enjeux organisés par l'AFG dans le cadre de son assemblée générale annuelle le 4 juin 2019, Roland Lescure est revenu sur les principales dispositions de la loi PACTE.

Quels sont les principes qui ont guidé l'élaboration de cette loi ?

Première loi économique du quinquennat, ce texte a pour ambition de repenser le rôle de l'entreprise au XXI^{ème} siècle. La loi PACTE cherche à intégrer le nouveau modèle économique et une plus grande responsabilisation des acteurs.

Elle vise à :

- Simplifier la vie des entreprises à toutes les étapes de leur développement : création, croissance (par une simplification des seuils sociaux), défaillance et « rebond ».
- Donner accès à un financement de long terme, en orientant notamment le capital vers les petites entreprises et en repensant le rôle de l'Etat dans l'économie.
- Faire émerger des entreprises plus responsables, qui pourront désormais intégrer dans leurs statuts une « raison d'être » leur conférant une identité propre, ou devenir une « entreprise à mission ».

Que devrait-elle apporter ?

En matière d'épargne salariale, les mesures prises tendent à renforcer l'alignement d'intérêt être salariés et entreprises, et devraient générer des flux positifs vers l'épargne salariale, orientée notamment vers les PME.

Le nouveau dispositif d'épargne retraite permettra aux salariés de bénéficier d'un produit portable, adapté à la mobilité professionnelle vécue aujourd'hui par les Français, et conduira à un nouveau partage du marché entre assureurs, établissements bancaires et gestionnaires d'actifs.

L'investissement de long terme, responsable, est encouragé.

L'émergence des cryptoactifs dans l'univers de la gestion d'actifs pourrait avoir un impact positif. La loi PACTE instaure le principe d'une certification indépendante par l'AMF, qui reste optionnelle. L'objectif est d'établir un compromis entre le marché « sauvage » et l'excès de normes.

Qu'attendez-vous des professionnels ?

La volonté des pouvoirs publics est que l'ensemble des acteurs concernés s'approprient ces nouveaux dispositifs et les mettent en œuvre, au service des citoyens-épargnants et des entreprises, mieux financées à long terme.

ACTUALITÉS

■ ELECTIONS EUROPÉENNES : QUELS ENJEUX POUR LA PLACE DE PARIS ?

L'AFG a organisé le 7 juin une conférence pour un premier décryptage des résultats des élections européennes et leur impact sur la Place de Paris. Trois intervenants de premier plan ont apporté leur éclairage : Marcel Grignard, Président du *think-tank* Confrontations Europe ; Stéphane Janin, Head of Global Regulatory Development chez AXA IM et Président de la Commission Réglementation Européenne et Internationale de l'AFG ; et Wolf Klinz, eurodéputé du Parti Libéral allemand au rôle clé, ces dernières années, à la commission des Affaires Economiques et Monétaires du Parlement européen.

Le débat a notamment porté sur la composition du nouveau Parlement européen durant la mandature 2019-2024, à l'impact considérable sur les réponses de l'Europe aux défis de demain et l'évolution de la réglementation financière.

En effet, les deux partis les plus importants lors du précédent mandat – socialistes et droite démocrate – ne pourront plus, à eux deux, former la majorité nécessaire à l'adoption des réglementations européennes. Un nouvel équilibre pourrait émerger au sein de l'hémicycle avec les libéraux – et peut être les Verts – rejoignant une coalition majoritaire, tandis que la voix des eurosceptiques serait renforcée.

Parmi les sujets débattus par les intervenants : la souveraineté et compétitivité de l'Union européenne, l'architecture et la stabilité de la réglementation, la finance responsable, la supervision financière, le financement de l'économie et des PME, le Brexit, le poids des *data providers* ; sujets clés pour la Place de Paris, pour lesquels les nouveaux députés européens pourront faire la différence.

■ LES PRIORITÉS EUROPÉENNES DE L'AFG POUR LE MANDAT 2019-2024

L'Union européenne entre dans un nouveau cycle politique. D'ici à 2024, la Commission européenne débutera la révision de plusieurs textes ayant un impact direct sur l'industrie de la gestion d'actifs : directives UCITS et AIFMD, Règlement PRIIPs...

Ce mandat sera à juste titre marqué par les prochaines étapes du développement d'importants sujets horizontaux, tels que la finance durable, les Fintechs, la cybersécurité ou le projet d'Union des marchés des capitaux (UMC). Il verra également l'émergence de sujets plus globaux, tels que les réflexions sur les coûts et la concurrence dans le domaine des services financiers.

Dans un contexte international volatil, la capacité de l'Union européenne à mener ces politiques, tout en renforçant sa compétitivité internationale et sa souveraineté, sera mise à l'épreuve. Pour répondre à ces défis, la contribution de l'industrie européenne de la gestion d'actifs est d'une importance essentielle.

L'AFG soutient de longue date le projet européen. Elle est fortement impliquée dans l'élaboration des politiques européennes pour promouvoir des réglementations efficaces, la protection des épargnants, et l'égalité de traitement entre les acteurs financiers.

L'année 2019 étant charnière pour l'Union européenne, avec la formation d'un nouveau Parlement et d'une nouvelle Commission, le Comité Stratégique de l'AFG a défini les priorités suivantes pour ce prochain mandat :

► Compléter le projet d'Union des marchés des capitaux (UMC) tout en s'assurant de la compétitivité du cadre réglementaire européen au niveau mondial ;

► Différencier la gestion d'actifs des activités bancaires, avec lesquelles notre secteur est souvent associé à tort (i.e. débat sur les risques « systémiques ») ;

► Saisir les nouvelles opportunités offertes par les initiatives européennes liées à la finance durable, aux fintechs et aux nouvelles solutions innovantes associées pour les services financiers (*blockchain*, jetons, *robo-advice*, *big data*...), au Produit Pan-Européen d'Epargne-retraite (PEPP) et à la révision à venir de la directive UCITS, en proposant notamment de développer la liste des actifs éligibles, pour mieux financer l'économie et répondre aux besoins des investisseurs.

DOSSIER

GESTION D'ACTIFS : RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PLACE DE PARIS

Afin de donner un nouvel élan à l'industrie française de la gestion d'actifs, Eric Pinon, Président de l'AFG, a confié à Jean-Pierre Grimaud, Directeur général d'OFI Asset Management et membre du Comité stratégique de

l'AFG, la mission de rédiger un Livre blanc sur la compétitivité visant à faire émerger des propositions claires, concrètes et ambitieuses.

S'appuyant sur les précédentes propositions issues du Rapport FROG et du Livre blanc sur la compétitivité de la Place de Paris de 2016, ce Livre blanc préconise 40 mesures réparties selon quatre grands axes :

- **Accompagner l'innovation** afin que la France devienne la référence en matière de gestion d'actifs numériques ;
- **Moderniser les infrastructures de marché** afin que l'écosystème entourant les acteurs de la gestion d'actifs soit plus dynamique et inventif ;
- **Revoir le cadre juridique et réglementaire**, aux niveaux national, européen et international ;
- **Réformer le cadre fiscal et comptable** actuel afin de poursuivre les initiatives déjà entreprises qui permettront d'accroître l'attractivité de la France.

Parmi ces 40 propositions, 7 d'entre elles pourraient être mises en œuvre très rapidement :

1. Recommander la création au plus vite d'une réglementation européenne pour encadrer les activités sur actifs numériques assimilables à des instruments financiers ;
2. Promouvoir un modèle de Place standardisé de données d'investisseurs non professionnels (le KYC) utile à l'ensemble des acteurs du secteur financier ;
3. Dans le cadre du développement des services reposant sur la *Blockchain* en France et en Europe, promouvoir l'interopérabilité entre les différents acteurs liés à la collecte des ordres de souscription/rachat de parts d'OPC ;
4. Favoriser le développement de fonds "d'accélération" par la mobilisation des parties prenantes (investisseurs institutionnels et individuels, autorités publiques et normalisateurs comptables) ;
5. Modifier les règles de la directive MIF II qui impactent le financement de la recherche en appliquant pour les PME et les sociétés de gestion de petite taille le principe de proportionnalité au régime des "inducements" ;
6. Améliorer la fiscalité applicable aux revenus perçus par les OPC français ;
7. Moderniser le plan comptable des OPC.

L'AFG présentera ces mesures préconisées dans son Livre Blanc dans le cadre de l'International Financial Forum de Paris Europlace le 9 juillet 2019.

FORMATION

■ E-TRAINING

Pour répondre aux obligations réglementaires : Abus de marché, LCB-FT, MIF II/ESMA.

AFG Formation propose un outil de formation en ligne offrant des entraînements sur l'ensemble des thèmes intéressant les collaborateurs des sociétés de gestion.

■ CERTIFICATION AMF

▷ E-EXAMEN

AFG Formation organise les examens de certification AMF au format électronique dans ses locaux. Les inscriptions sont ouvertes en fonction du nombre de places disponibles – 4 dates par mois. Planning sur le site.

■ PRAM (DIPLOME D'EXPERT EN GESTION D'ACTIFS)

Les inscriptions sont ouvertes pour la promotion 2019-2020 du PRAM – Début des cours : jeudi 5 septembre 2019.

La session 2018-2019 du PRAM se termine avec le module Middle et back-office dans la gestion d'actifs. Planning sur le site.

■ SÉMINAIRES

Au 2^{ème} semestre 2019, 30 séminaires sont proposés dont : RGPD, la politique de rémunération dans les SGP, Blockchain et cryptomonnaies, la comptabilité des OPC, le Private Equity : réglementation et valeur liquidative, les Organismes de Titrisation. Planning sur le site.

Informations et Inscriptions
www.afgformation.fr

COMMISSIONS ET GROUPES

■ UN NOUVEAU CLUB EXPORT

Aider ses membres de toutes tailles à se développer à l'international est l'une des missions de l'AFG. Pour passer à la vitesse supérieure, l'AFG vient de créer un « Club Export » qui englobe les événements déjà existants, comme les réunions-pays (la dernière en date, consacrée aux Pays-Bas, s'est tenue le 12 juin) et celles organisées dans les ambassades de France à l'étranger.

La première réunion transversale du Club Export, qui est présidé par Matthieu Duncan – CEO d'Ostrum AM et piloté par Virginie Buey – Directeur de la promotion internationale de l'AFG, a eu lieu le 29 mai, et a été consacrée

à l'un des points « bloquants » soulevé par nos membres lors de notre dernière consultation : la fiscalité *cross-border*.

Les intervenants ont dressé un panorama général des différents types de fiscalité liés tant aux produits qu'aux entreprises, pour ensuite apporter plus de détails, par pays européen, sur les spécificités fiscales à bien connaître avant tout export. Ces présentations ont été suivies d'un débat avec l'ensemble des participants.



Des documents « marketing » ont été édités à cette occasion et sont disponibles sur notre site, espace adhérent :

- **Panorama fiscal des principaux marchés de l'EEE**
- **Deux présentations**, l'une d'Hélène Alston de Deloitte-Taj et l'autre de Yves Tambour de FundGlobam.

■ ADELINE DE QUEYLAR EST NOMMÉE DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION DE L'AFG



Membre du Comité de Direction, elle aura pour mission d'accompagner l'AFG dans la mise en œuvre du plan de communication stratégique de l'Association, dans le prolongement de la réorganisation engagée par son Directeur Général, Dominique de Préneuf, depuis octobre 2017. Un focus particulier sera fait sur la communication avec les membres et sur le rayonnement de l'industrie française de la gestion d'actifs.

Adeline de Queylar a occupé plusieurs fonctions, dont la Direction de la Communication chez Schindler France. Auparavant, Responsable de la Communication en tant que Déléguée Générale Adjointe au SYMEV - le syndicat des maisons de ventes volontaires, elle a accompagné ses membres les commissaires-priseurs français dans la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics français et européens. Adeline de Queylar a commencé sa carrière dans l'agence Publicis Dialog.

■ LES INSTANCES DE L'AFG

► Comité stratégique de l'AFG

Le Comité stratégique de l'AFG accueille deux nouveaux membres :

- Dominique Carrel-Billiard (Amundi)
- Guy de Leusse (Oddo BHF Asset Management)

■ NOUVEAUX MEMBRES

Sociétés de gestion :

- Colville Capital Partners France
- Comitium
- Eurocorporate Asset Management
- H2O AM Europe
- Ixios Asset Management
- Napoleon Asset Management
- Stanhope Capital Sas

Membres correspondants :

- Amfine Services & Software
- Natixis Asset Management Finance

■ ZOOM SUR LES PAYS-BAS

Une réunion-pays consacrée aux Pays-Bas s'est tenue le 12 juin 2019 à l'AFG. Des professionnels de la gestion d'actifs néerlandais (sélectionneur de gestion et société de gestion) et notre association sœur, la DUFAS, ont exposé les singularités tant culturelles que réglementaires et fiscales de ce marché.



■ L'AFG REMERCIE CHALEUREUSEMENT ERIC PAGNIEZ, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ADJOINT, POUR SON ACTION AU SERVICE DE LA PROFESSION

Eric Pinon, Président de l'AFG, et l'ensemble des membres du Conseil d'administration adressent leurs plus vifs remerciements à Eric Pagniez pour son action capitale menée au sein de l'AFG, au service du développement de la gestion d'actifs et de ses acteurs.

Après une première expérience d'analyste financier, Eric Pagniez a intégré la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) en tant qu'attaché en 1983. Chargé de mettre en place, en application de la loi du 3 janvier 1983 sur la protection de l'épargne, un contrôle de la COB sur un secteur jusqu'alors non réglementé, les biens «divers», il a ensuite suivi l'évolution économique et juridique des Organismes de Placement Collectif (OPC). Il a rejoint l'AFG dont il deviendra Délégué Général Adjoint en 2003.

AGENDA

■ 9-10.07.19 : INTERNATIONAL FINANCIAL FORUM - PARIS EUROPLACE - PARIS

■ 26-27.09.19 : PATRIMONIA - LYON

■ 10-11.10.19 : GLOBAL INVEST FORUM - L'AGEFI - PARIS

■ 17.10.19 : 2^{ÈMES} RENCONTRES EPARGNE SALARIALE ET RETRAITE ENTREPRISE - L'AGEFI - PARIS

VIENT DE PARAÎTRE

■ LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE L'AFG

Solutions d'épargne, financement de l'économie

Le rapport d'activité 2018 retrace les actions menées par l'association et fait le point sur les dossiers affectant notre industrie. Consultable sur notre site.

■ L'ANNUAIRE 2019 DE LA GESTION FINANCIÈRE

L'AFG a publié l'édition 2019 de son Annuaire de la gestion financière, rassemblant les contacts de ses membres.

Une version électronique de cet annuaire est consultable dans la partie Adhérents du site.



CHIFFRE CLÉ

6,5%

C'est le taux de croissance de l'encours des OPC français sur les 4 premiers mois de l'année 2019, soit + 117 milliards d'euros.

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site www.afg.asso.fr, dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.

